

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VC-434-22-1 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13

AVIS PUBLIC est par la présente donnée par la soussignée, que se tiendra une consultation publique le jeudi 21 avril 2022 à 16 h, à la salle du conseil de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve à Clermont, pour les personnes désirant s'exprimer sur le premier projet de règlement numéro VC-434-22-1 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué.

Lors de l'assemblée ordinaire du conseil du lundi 11 avril 2022, le conseil a déposé le premier projet de règlement cité ci-dessus dont l'objectif est de modifier certaines dispositions au règlement de zonage numéro VC-434-13, notamment pour :

- Modifier l'article 6.2.3.6 « Dispositions spécifiques applicables à une fermette »;
- Modifier l'article 7.3.2.2 « Normes relatives aux bâtiments accessoires »;
- Créer l'article 7.6 « Dispositions particulières applicables à l'installation de conteneurs maritimes »;
- Modifier l'article 18.2.3 « Dispositions particulières applicables à l'aménagement d'un terrain de camping »;
- Créer l'article 18.7 « Dispositions particulières applicables à certains usages particuliers »;
- Créer l'article 18.8.1 « Dispositions particulières applicables à l'apiculture »;
- Créer l'article 18.9.1 « Dispositions particulières applicables aux poules urbaines »;
- Modifier l'annexe J – Plan de zonage.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Clermont, ce 13^e jour du mois d'avril deux mille vingt-deux



France D'Amour
Directrice générale